

Programme du mardi 16 juin 2020

« Formation professionnelle : quels enjeux ? »

La crise du Covid-19 survient dans un contexte de mise en place de la réforme du système de formation professionnelle d'apprentissage. En effet, la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 et le Plan d'Investissement dans les compétences s'inscrivent dans un vaste projet de rénovation du système d'apprentissage et de formation continue.

Ces initiatives portent sur trois volets : l'apprentissage, le compte personnel de formation et l'investissement dans les compétences. La réforme de l'apprentissage vise à rendre cette filière plus attractive aussi bien pour les apprentis que pour leurs employeurs. La refonte du Compte Personnel de Formation (CPF) permet aux actifs de développer leurs compétences tout au long de leur vie professionnelle avec un dispositif renforcé pour les moins qualifiés. L'abondement du CPF, qui se faisait en heures de formation, est désormais monétisé en euros pour une meilleure lisibilité. Enfin, le Plan d'investissement dans les compétences (PIC) se fixe l'ambition de former spécifiquement les plus éloignés du marché du travail. Son objectif est de former 1 million de demandeurs d'emploi peu qualifiés et 1 million de jeunes ni en étude, ni en emploi, ni en formation sur la période 2018-2022.

La crise du Covid-19 vient perturber en profondeur le système de formation professionnelle et d'apprentissage et soulève des défis majeurs. D'une part, elle a un impact sur le fonctionnement de la formation professionnelle et de l'apprentissage en touchant tous les acteurs. Ainsi, dès le mois de mars, la suspension de l'accueil physique dans des centres de formation a été décidée. Un arrêt brutal des entrées en formation a été constaté : après la première semaine de confinement, le nombre d'entrées en formation a été divisé par 3. D'autre part, la formation professionnelle et l'apprentissage apparaissent comme un levier politique à mobiliser en priorité pour lutter contre les effets de la crise sur le marché du travail. La crise réactive en effet le rôle essentiel de la politique de formation dans la lutte contre le chômage et la préservation des compétences.

Le séminaire s'intéressera aux conséquences de la crise du Covid-19 en matière de formation professionnelle et d'apprentissage ainsi qu'aux réponses apportées par les pouvoirs publics et les différents acteurs. Des mesures d'urgence ont été prises pour faire face aux difficultés rencontrées par tous les acteurs, notamment afin d'assurer la continuité de la formation avec la formation à distance, et pour faciliter la formation des salariés en chômage partiel. L'ordonnance du 1er avril 2020 portant mesures d'urgence en matière de formation professionnelle prévoit par exemple un accès facilité à la validation des acquis d'expérience (VAE) pendant la période de crise sanitaire, et le Fonds national de l'emploi (FNE-Formation) permettra à l'Etat de prendre en charge 100 % des coûts pédagogiques de la formation des salariés en chômage partiel, dans la limite de 1 500€.

Le séminaire s'interrogera également sur le rôle de la formation professionnelle et de l'apprentissage dans les mutations d'après-crise. Quels sont les impacts de la crise, à court terme et à plus long terme, sur le système de la formation professionnelle et d'apprentissage ? Le cadre et les outils du système formation professionnelle et d'apprentissage, issus de la réforme de 2018, sont-ils adaptés pour répondre à la crise actuelle ? Enfin, comment la politique de formation professionnelle et d'apprentissage peut-elle être repensée pour l'après-crise ?

9h30 **Introduction** par **Jean-Emmanuel Ray**
Co-président du séminaire, Professeur à l'École de Droit de Paris I – Sorbonne.

Interventions croisées en 3 parties par :

Coralie Perez – Economiste, Ingénieure de recherche Université Paris 1, Centre d'Économie de la Sorbonne

Jean-Pierre Willems – Chargé d'enseignement à l'Université Paris 1, Consultant en formation

Bertrand Martinot – Directeur du conseil en formation et développement des compétences SIACI Saint-Honoré, ancien Délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP)

9h45 **I) Les réformes de la formation professionnelle et de l'apprentissage avant la crise sanitaire**

A - L'évolution de la politique publique de formation continue en France : une mise en perspective de la réforme de 2018 – par **Coralie Perez**

B - Les apports de la Loi Avenir Professionnel en matière de gouvernance et d'offres de formation – par **Bertrand Martinot**

C - La réforme de l'apprentissage : de la libéralisation à la « déscolarisation » ? – par **Jean-Pierre Willems**

10h15 **II) Quelles conséquences de la crise du Covid-19 sur la formation continue et l'apprentissage ?**

A - Conséquences de la crise pour le système de formation et d'apprentissage – par **Bertrand Martinot**

B - De quelle manière se former dans ce nouvel environnement ? – par **Jean-Pierre Willems**

C - Rôle de la formation pendant la crise : quelle articulation avec l'activité partielle ? – par **Coralie Perez**

10h45 **Pause**

11h05 **III) Quel rôle pour la formation et l'apprentissage dans les mutations à venir ?**

A- La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences confrontée aux bouleversements de l'après-Covid – par **Jean-Pierre Willems**

B - Quelle politique de formation mener pour accompagner les réallocations de main d'œuvre ? – par **Bertrand Martinot**

C - Les limites de l'approche de la politique de formation à travers une logique adéquationniste – par **Coralie Perez**

11h35 **Échanges avec la salle**

12h05 **Clôture des débats** par **Gilbert Cette**

Co-président du séminaire, Professeur d'économie associé à la Faculté de Sciences économiques de l'Université d'Aix-Marseille, Adjoint au Directeur général des études et des relations internationales de la Banque de France.

Le séminaire se déroule en application de la règle de Chatham House, selon laquelle « les participants peuvent librement utiliser les informations reçues, mais ni l'identité ni l'appartenance du ou des intervenants, ni de tout autre participant, ne peuvent être révélées ».



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES
MINISTÈRE DU TRAVAIL